



Paris, le 31 octobre 2022



CONTACTS

Pascal Couturier : 06/70/69/35/10
couturier.pascal@fgaac.org

Nicolas Dardilhac : 06/44/71/40/75
dardilhac.nicolas@fgaac.org

COMMUNIQUÉ AUX ADC

JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE DU 10 NOVEMBRE

LA FGAAC-CFDT N'APPELLERA PAS À LA MOBILISATION !

Les 4 organisations syndicales représentatives se sont réunies le 27 octobre pour échanger sur les suites à donner à la DCI unitaire du 26 octobre.

Sans surprise, la CGT Cheminots a posé sur la table de l'interfédérale la date du 10 novembre, en lien direct avec son calendrier interprofessionnel.

LES ACTIONS DE LA FGAAC-CFDT ONT PERMIS D'OUVRIRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES FUTURES NÉGOCIATIONS SALARIALES :

Le 3 octobre dernier, la FGAAC-CFDT adressait un courrier au DRH du Groupe Public Unifié pour lui demander la mise en oeuvre de plusieurs mesures salariales complémentaires pour les conducteurs, et d'accélérer le calendrier prévu pour les prochaines négociations salariales.

Le DRH du Groupe Public SNCF a répondu le 25 octobre à la FGAAC-CFDT et a pris dans ce cadre un certain nombre d'engagements complémentaires à ceux pris lors de la Table Ronde du 6 juillet sur le contenu des prochaines négociations salariales :

- 1/ Étudier l'extension des mesures de compensation d'arrêt des recrutements au Statut, mises en oeuvre en 2022 sur la Classe 2 et TA-1, sur l'ensemble de la grille ADC ;
- 2/ Mettre en oeuvre un contingent de niveaux supplémentaires pour les prochaines notations ;
- 3/ Étudier la revalorisation des salaires minimaux applicables aux agents contractuels ;
- 4/ Intégrer les primes de traction au processus de revalorisation des primes de travail dont les conducteurs avaient été exclus le 6 juillet ;
- 5/ Examiner le sujet de la revalorisation des heures de travail de nuit, le dimanche et fêtes, et les jours fériés, ainsi que celle de l'indemnité de résidence.

Il répond également favorablement à la demande de la FGAAC-CFDT, d'avancer le calendrier.

Une première table ronde sera ainsi programmée le 15 décembre 2022, et une seconde le 17 janvier 2023.

POUR LA FGAAC-CFDT, LE 10 NOVEMBRE N'EST PAS LA DATE À PRIVILÉGIER :

Le Conseil National de la FGAAC-CFDT a décidé de ne pas participer à la journée du 10 novembre pour plusieurs raisons :

- 1/ Il s'agit d'une journée interprofessionnelle qui présente le risque de diluer les revendications des cheminots. Le bilan du niveau de mobilisation, sur les différentes journées d'actions de 2022, témoigne que les conducteurs se sentent davantage concernés sur une journée pure cheminots ;
- 2/ Avant même l'interfédérale, l'une des 4 OS représentatives avait d'ores et déjà annoncé qu'elle n'appellerait pas à la grève sur cette journée. Elle ne se fera donc pas dans une unité la plus large ;
- 3/ La Direction a précisé les dates auxquelles seront programmés les prochaines tables rondes. C'est sur ces rendez-vous salariaux, qu'il faut peser, pour permettre de faire gagner les revendications portées par la FGAAC-CFDT pour les ADC ;
- 4/ Le Gouvernement mène en ce moment des concertations en lien avec une nouvelle réforme des retraites. La FGAAC-CFDT est très clairement opposée à un recul de l'âge d'ouverture des droits, qui signifierait mécaniquement le recul de l'âge pivot, et à une augmentation du nombre de trimestres de cotisation. Si le Gouvernement persiste dans son projet inique, la FGAAC-CFDT n'hésitera pas à se mobiliser, et il est important de ne pas griller trop de cartouches trop tôt !